Province de Québec Ville de Portneuf MRC de Portneuf

Règlement numéro 155-1

Règlement établissant la tarification pour une demande d'usages conditionnels

Considérant que le règlement numéro 155 a été adopté à la séance du 9 juin 2014;

Considérant qu'une nouvelle tarification de service doit être ajoutée à l'article 2;

Considérant qu'un avis de motion fut donné par madame la conseillère Karine St-Arnaud à la séance du 14 septembre 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et résolu que le présent règlement soit adopté:

ARTICLE 1

Le présent règlement portera le titre de « Règlement établissant la tarification pour une demande d'usages conditionnels»

ARTICLE 2

La nouvelle tarification pour une demande d'usages conditionnels est établie à 200 \$.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

maire	greffière
Avis de motion donné le: Règlement adopté le: Entré en vigueur le:	14 septembre 2015 13 octobre 2015 23 octobre 2015